LETTRE DE CONSULTATION

MARCHE POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE CASIERS VESTIAIRES DESTINES AUX VESTIAIRES DE LA SALLE DE SPORT SITUEE AU SOUS-SOL -2 DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS, BATIMENT CITE,

A l'adresse 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris

Mode de passation du marché : MAPA - CONSULTATION

Référence de la consultation : 2600146

Date limite de remise des offres, le 11 /12/2026 à 17h30

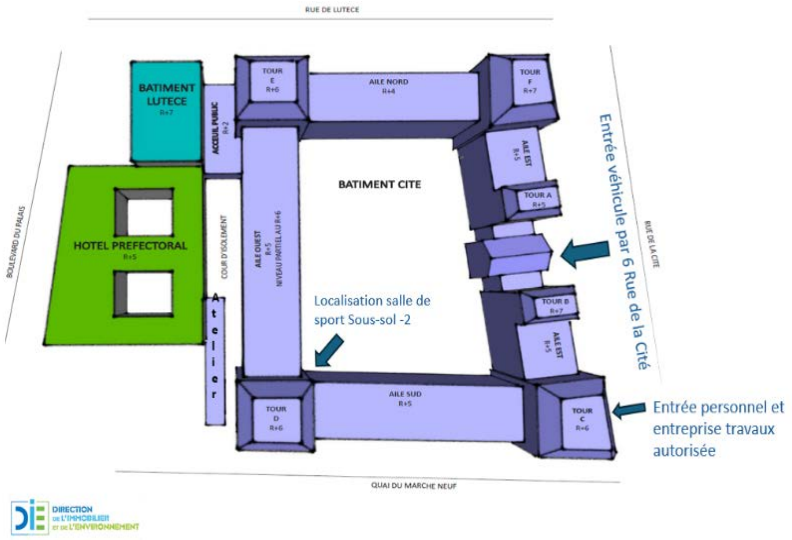
Acheteur : Préfecture de Police – Direction de l'Immobilier et de l'Environnement
Lieu d'exécution : Bâtiment Cité – 1 bis rue de Lutèce – 75004 Paris
Date d'envoi de la consultation : 20 /11/2026

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de casiers vestiaires destinés aux vestiaires hommes et femmes de la salle de sport située au sous-sol -2 du bâtiment Cité de la Préfecture de Police, à Paris 4e.
Ces casiers ne sont pas attribués nominativement : ils sont destinés à un usage temporaire par les usagers de la salle de sport, le temps de leur séance sportive. Le besoin porte sur 60 cases au total (6 blocs vestiaires consigne à monnayeur de 10 cases), réparties à parts égales entre le vestiaire femmes (30 cases) et le vestiaire hommes (30 cases).
Le local est actuellement en cours de rénovation dans le cadre de l'opération de mise en sécurité incendie des sous-sols -1 et -2 du bâtiment Cité.
La mise à disposition des vestiaires par l'entreprise chargée des travaux est prévisionnellement prévue au cours du premier trimestre 2027.
Le titulaire devra avoir anticipé et organisé l'approvisionnement des casiers afin d'être en mesure d'intervenir dès la mise à disposition effective des locaux.
À compter de la réception de l'ordre de service de démarrage, le titulaire disposera d'un délai maximal de 7 jours calendaires pour assurer la livraison, l'installation, la solidarisation des blocs et les essais de fermeture de l'ensemble des casiers.
Les caractéristiques, quantités et performances minimales des casiers à fournir sont définies dans le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP et dans la DPGF.

2. Présentation de l'opération

2.1. Présentation du site



Bâtiment Cité – Préfecture de Police, 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris

Le site de la Préfecture de Police – Caserne Cité est constitué de trois bâtiments formant un ensemble unique, classé établissement recevant du public (ERP) de 1re catégorie de type W, intégrant également des activités relevant des types R et L.
Le bâtiment concerné par la présente consultation est le bâtiment Cité, au sein duquel sont actuellement réalisés des travaux de mise en sécurité incendie des sous-sols -1 et -2.
Cette opération prévoit notamment la création d'une salle de sport, de nouveaux vestiaires et douches, la rénovation des circulations et la mise en conformité des locaux au regard des exigences de sécurité incendie.
La salle de sport et ses vestiaires hommes et femmes sont situés au sous-sol -2.
Ils sont notamment accessibles par l'escalier D, un ascenseur et un monte-charge.
Les casiers ne nécessitent aucun raccordement électrique.

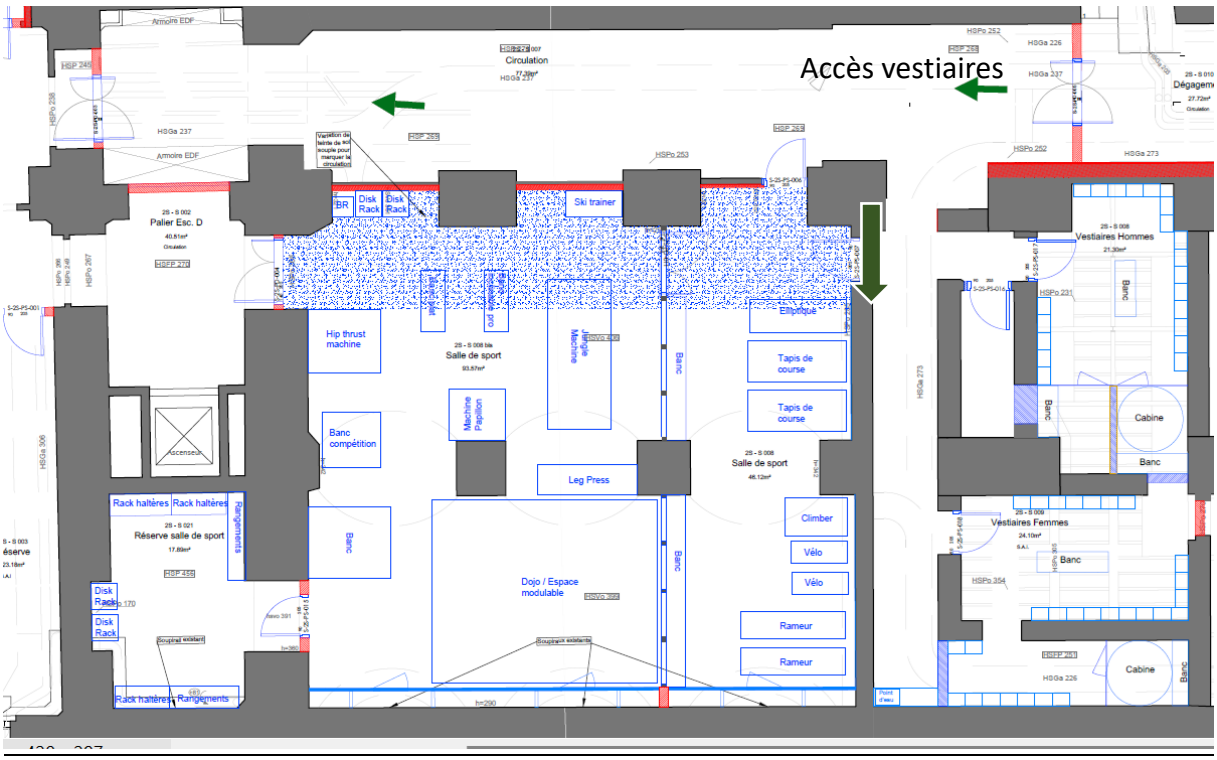
2.2. Aménagement des vestiaires

Chacun des deux vestiaires (femmes et hommes) sera équipé de manière identique de 3 blocs vestiaires consigne de 10 cases à fermeture par serrure à monnayeur (pièce de 1 € et/ou jeton), soit 30 cases par vestiaire et 60 cases au total.
Les casiers sont métalliques (tôle d'acier avec finition peinture époxy) et équipés de portes transparentes en plexiglas permettant une visualisation instantanée de leur contenu. Leurs caractéristiques détaillées sont définies à l'article 18 du cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP.
Les sous-sols étant situés en zone inondable, les casiers devront être entièrement métalliques, résistants à l'humidité et surélevés du sol (pieds réglables ou socle). Ils seront posés au sol et solidarisés entre eux, sans fixation dans les murs ni dans les sols. L'implantation précise des blocs dans chaque vestiaire sera arrêtée avec l'acheteur lors de la visite préalable au démarrage

de l'installation. Un extrait du plan du local vestiaire est présenté ci-après ; le plan exploitable est joint au dossier de consultation.

3. Prestations attendues

Présentation du local vestiaire



Extrait du plan du local vestiaire – sous-sol -2, bâtiment Cité (le plan exploitable est joint au dossier de consultation)

Les prestations comprennent l'ensemble des opérations nécessaires à la mise à disposition de casiers vestiaires entièrement équipés et opérationnels.
Elles comprennent notamment la fourniture des casiers définis dans le cahier des clauses particulières et la DPGF, leur approvisionnement et leur stockage jusqu'à leur livraison sur site, leur livraison, leur acheminement jusqu'au sous-sol -2, leur manutention, leur mise en place, leur mise à niveau, leur solidarisation entre eux afin d'empêcher tout basculement (sans fixation dans les murs ni dans les sols), le réglage des portes et des serrures à monnayeur, les essais de fonctionnement, la numérotation des cases, la remise des clés, le nettoyage des zones d'intervention, l'évacuation des emballages et déchets issus de la prestation et la remise des notices d'utilisation et d'entretien.
Le titulaire est réputé avoir intégré dans ses prix l'ensemble des sujétions nécessaires à la réalisation complète de ces prestations.
Les casiers devront respecter les caractéristiques minimales définies à l'article 18 du cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP et être adaptés à un usage collectif intensif en milieu vestiaire (humidité, nettoyage fréquent).
Aucune marque ou aucun fournisseur n'est imposé. Les candidats pourront proposer des casiers présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures aux exigences minimales définies dans les documents de la consultation.

4. Conditions d'intervention

Le site de la Cité est un site sécurisé.
Tous les intervenants devront être munis d'une pièce d'identité en cours de validité, disposer de l'autorisation d'accès délivrée par la Préfecture de Police selon la procédure d'accès au site de la Cité jointe au dossier de consultation, et se soumettre aux contrôles effectués au poste de sécurité situé au 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris.
Les règles de sécurité, d'accès et de circulation applicables sur le site devront être respectées.
Après la notification du marché, une visite préalable du local sera organisée avec le titulaire avant le démarrage de l'installation afin de vérifier notamment :

- Les accès aux vestiaires ;
- Les gabarits de passage ;
- Les conditions d'acheminement des casiers (escalier D, ascenseur, monte-charge) ;
- L'implantation des blocs dans chaque vestiaire ;
- La nature et la planéité des sols ;
- Les éventuelles contraintes de manutention et d'installation.

Cette visite sera organisée par la chargée d'opération, Mme Bintou TIMITE.

5. Pièces du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- La présente lettre de consultation ;
- L'acte d'engagement ;
- La DPGF ;
- Le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP ;
- Le plan des vestiaires du sous-sol -2, bâtiment Cité;
- La procédure d'accès au site de la Cité (pièce informative).

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des documents composant le dossier de consultation.

Visite des lieux avant la remise des offres :
Une visite recommandée des vestiaires est proposée aux candidats avant la remise des offres, afin qu'ils puissent apprécier les conditions d'accès au site et d'acheminement des casiers jusqu'au local situé au sous-sol -2.
Les candidats qui souhaitent visiter les lieux en font la demande par l'intermédiaire de la plateforme Maximilien au plus tard le 08/12/2026 en indiquant les nom, prénom et numéro de pièce d'identité des personnes participant à la visite (deux au maximum), afin de permettre leur accès au site sécurisé.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de leurs contraintes d'accès, qu'ils aient ou non effectué la visite. Aucune réclamation fondée sur une méconnaissance des lieux ne sera admise après la remise des offres.

6. Candidature et contenu de l'offre

Le candidat remettra les éléments suivants :

6.1. Documents relatifs à la candidature

- DC1 dûment complété ;
- DC2 dûment complété, notamment avec indication du chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles ;
- DC4 en cas de recours à la sous-traitance ;
- RIB ;
- Document justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

L'acheteur pourra demander tout document complémentaire nécessaire à la vérification de la situation du candidat dans les conditions prévues par la réglementation.

6.2. Offre financière

Le candidat remettra :

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé ;
- La DPGF dûment complétée et signée.

Les prix devront intégrer l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation complète de la prestation, notamment la fourniture, l'approvisionnement, le transport, la livraison, la manutention, le montage, l'installation, la solidarisation des blocs, et l'évacuation des déchets.

6.3. Mémoire technique

Le candidat remettra un mémoire technique présentant notamment :

- Les casiers proposés et leurs caractéristiques techniques (dimensions, épaisseurs de tôle, nature des portes, finition, ventilation) ;
- Les fiches techniques des casiers et des serrures à monnayeur ;
- Les modalités d'approvisionnement et de livraison ;
- Les moyens humains et matériels mobilisés ;
- Les modalités d'acheminement et de manutention jusqu'au sous-sol -2, y compris en cas de panne du monte-charge ;
- L'organisation prévue pour respecter le délai maximal de 7 jours calendaires ;
- Les modalités d'installation, de solidarisation et de réglage des casiers, ainsi qu'une proposition d'implantation dans chaque vestiaire établi sur la base du plan joint au dossier de consultation ;
- Les références d'installations similaires réalisées.

Le mémoire devra permettre à l'acheteur d'apprécier la valeur technique de l'offre conformément aux critères définis à l'article 9.
Les fiches techniques permettent de vérifier la conformité des casiers proposés aux caractéristiques minimales du cahier des clauses particulières. Une offre proposant des casiers non conformes à ces caractéristiques sera déclarée irrégulière.

7. Questions des candidats

Les candidats pourront poser leurs questions exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme Maximilien.
Les questions devront être transmises au plus tard le 07/12/2026.

Les réponses présentant un intérêt pour l'ensemble des candidats seront communiquées à l'ensemble des candidats concernés par l'intermédiaire de la plateforme au plus tard 08/12/2026.

8. Délais d'exécution

La mise à disposition des locaux par l'entreprise chargée des travaux de mise en sécurité incendie est prévisionnellement prévue au cours du premier trimestre 2027.
Cette date constitue une prévision et ne constitue pas une échéance contractuelle du présent marché.
Le titulaire devra avoir anticipé l'approvisionnement des casiers afin de pouvoir intervenir dès la mise à disposition effective des vestiaires.
Le démarrage de la mission sera notifié au titulaire par un ordre de service de démarrage.
À compter de la réception de cet ordre de service, le titulaire disposera d'un délai maximal de 7 jours calendaires pour :

- Livrer l'ensemble des casiers ;
- Acheminer les casiers jusqu'aux vestiaires ;
- Procéder à leur mise en place, leur mise à niveau et leur solidarisation ;
- Effectuer les réglages et essais des portes et des systèmes de fermeture ;
- Remettre les clés et les documents prévus au cahier des clauses particulières.

Ce délai de 7 jours calendaires constitue le délai contractuel maximal d'exécution.

9. Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées au regard des critères suivants :

9.1. Prix – 60 %

Le critère prix sera apprécié au regard du montant total de l'offre figurant dans la DPGF et repris dans l'acte d'engagement.
La notation sera effectuée selon la formule :

Note prix sur 100 = (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée) × 100, pondérée ensuite à 60 %.

Cette notation sera appliquée sous réserve de l'examen d'une éventuelle offre anormalement basse conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

9.2. Valeur technique – 40 %

La valeur technique est notée sur 100 points au regard du mémoire technique remis par le candidat, selon les deux sous-critères suivants :

- Sous-critère 1 – Qualité et adéquation des casiers proposés au regard des fiches techniques, et références récentes d'installation de casiers similaires (un ou deux sites): 50 points ;
- Sous-critère 2 – Organisation de la livraison, méthodologie de montage et d'installation permettant de respecter le délai contractuel de 7 jours calendaires : 50 points.

Chaque sous-critère est noté selon le barème suivant, appliqué au nombre de points du sous-critère :

Appréciation	Note / 50 pts
Très satisfaisant	50
Satisfaisant	40
Assez satisfaisant	30
Peu satisfaisant	20
Très peu satisfaisant	10
Aucun élément de réponse	0

La note technique sur 100 (somme des notes des deux sous-critères) est ensuite pondérée à 40 %.

La note finale sur 100 est égale à : note prix × 0,60 + note technique × 0,40.

10. Variantes

Les variantes sont interdites.
La possibilité de proposer des casiers présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures aux exigences minimales du cahier des clauses particulières ne constitue pas une variante.

11. Prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, conformément à la DPGF.
Les prix comprennent l'ensemble des frais nécessaires à la parfaite réalisation des prestations.
Les prix sont réputés fermes et définitifs pendant la durée du marché.

12. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

13. Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises exclusivement par voie dématérialisée via la plateforme Maximilien, conformément aux modalités de dépôt prévues sur cette plateforme.
La date limite de remise des offres est fixée au **11/12/2026 à 17h30.**

14. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ou de ne pas négocier. En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura (ont) lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.
A cette occasion, l'acheteur public négociera par voie dématérialisée ou par réunion dans les locaux de la préfecture de Police avec les candidats ayant déposé une offre. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.
En tout état de cause, en cas de négociation, le candidat s'engage sur les réponses qu'il aura fournies dans le cadre de la négociation.
Conformément aux articles L2152-1 à L2152-8 du code de la commande publique, la régularisation des offres irrégulières est laissée à la discrétion de l'acheteur.

15. Référence au CCAG-FCS

Le présent marché fait référence au Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, sous réserve des dérogations et précisions prévues dans le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP.
Les stipulations du cahier des clauses particulières prévalent sur celles du CCAG-FCS en cas de contradiction.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis à l'article 9.
L'acheteur se réserve la possibilité de déclarer la consultation sans suite dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

17. Recours

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Adresse internet : http://www.paris.tribunal-administratif.fr

SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS

Greffe du Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Adresse internet : http://www.paris.tribunal-administratif.fr

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION

Le médiateur des entreprises, 139 rue de Bercy, 75572 Paris.

Courriel : mediateur.marches-publics@finances.gouv.fr
Téléphone : 01 55 35 24 25
Télécopie : 01 40 04 04 04

Adresse internet : http://www.mieist.bercy.gouv.fr